



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 JUIN 2024
COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 21 juin 2024 s'est réuni le jeudi 27 juin 2024, Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS :

M. Kadir MEBAREK, **Maire**

M. Henri MELLIER, Mme Marie-Hélène GRANGE, M. Noël BOURSIN (jusqu'au point n° 12), Mme Brigitte TIXIER, M. Mathieu DUCHESNE, Mme Catherine STENTELAIRE (à partir du point n° 6), Mme Monique CELLERIER, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Baytir THIAW, Mme Eliana VALENTE, **Adjoints**

Mme Marie-Liesse DUPUY, Mme Amélia FERREIRA DE CARVALHO, Mme Andrianasolo RAKOTOMANANA, M. Michel ROBERT, M. Gilles RAVAUDET, Mme Pascale GOMES, Mme Odile RAZE, Mme Angélique DEHIMI, M. Guillaume DEZERT, Mme Semra KILIC, M. François LEFEVRE, M. Charles HUMBLLOT, M. Khalid OBEIDI, Mme Bénédicte MONVILLE, Mme Céline GILLIER (du point n° 4 au point n° 30), Mme Catherine ASDRUBAL (jusqu'au point n° 13), M. Michaël GUION, Mme Ségolène DURAND, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

Mme Catherine STENTELAIRE (jusqu'au point n° 5), M. Mourad SALAH (à partir du point n° 13), M. Giovanni RECCHIA, Mme Cécile PRIM (jusqu'au point n° 3 puis à partir du point n° 31), Mme Céline GILLIER (jusqu'au point n° 3 puis à partir du point n° 31), M. Eric TORTILLON, M. Jason DEVOGHELAERE.

REPRESENTES :

M. Noël BOURSIN donne pouvoir à Mme Catherine STENTELAIRE (à partir du point n° 13)

M. Christopher DOMBA donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK
M. Louis VOGEL donne pouvoir à M. Henri MELLIER
M. Mourad SALAH donne pouvoir à M. Noël BOURSIN (jusqu'au point n° 12)
M. Olivier PELLETIER donne pouvoir à Mme Marie-Hélène GRANGE
M. Mohammed HADBI donne pouvoir à Mme Brigitte TIXIER
Mme Aude LUQUET donne pouvoir à M. Charles HUMBLLOT
Mme Sylvie BORDEAUX donne pouvoir à M. Khalid OBEIDI
Mme Cécile PRIM donne pouvoir à Mme Céline GILLIER (du point n° 4 au point n° 30)
M. Arnaud SAINT-MARTIN donne pouvoir à Mme Bénédicte MONVILLE
Mme Catherine ASDRUBAL donne pouvoir à M. Michaël GUION (à partir du point n° 14)
M. Philippe MARTIN donne pouvoir à Mme Ségolène DURAND

SECRETAIRE : Monique CELLERIER

Le Conseil Municipal a :

1. Désigné Madame Monique Cellier en qualité de Secrétaire de séance.
2. Pris acte de l'installation de Monsieur François Lefevre dans ses fonctions de Conseiller Municipal.
3. Approuvé le Compte-rendu Analytique de la séance du 23 mai 2024.
4. Pris acte du Compte-rendu des décisions du Maire et des marchés.
5. Accepté la nouvelle répartition administrative de l'actif et du passif du foyer résidence "La Chesnaie".
6. Approuvé le rapport de présentation des actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des Melunais, au titre de l'exercice 2023.
7. Voté la Décision Modificative n° 1 de l'exercice 2024, équilibrée en section d'investissement pour un montant total de 2 304 948,79 € ; Précisé que le Budget est voté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, et au niveau du chapitre et chapitres « opérations d'équipement » pour la section d'investissement ; et Voté les subventions aux associations, et autorise l'ordonnateur à mandater ces subventions.
8. Voté l'ouverture et la révision des Autorisations de Programme de la Décision Modificative n° 1 de l'exercice 2024.
9. Autorisé l'allocation en non-valeur de ces titres pour un montant de 36 304.23 €.

10. Approuvé l'opération présentée au titre des opérations d'investissement 2024 dans le cadre du dispositif Plan " 5 000 équipements - génération 2024 ".
11. Fixé, à compter du 1er janvier 2025, les taux majorés de la taxe d'aménagement sur les secteurs tels qu'identifiés sur la carte fiscale.
12. Approuvé la dénomination de la portion de la « Rue Doré », située entre la 7ème Division Blindée et la Place de la Motte aux Cailles, au nom de « Rue Jaques Marinelli ».
13. Décidé que le chemin qui longe le petit bras de la Seine sur la rive gauche de l'Île Saint-Etienne portera le nom de Marcel COULON.
14. Approuvé le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) des voies communales réalisées en réponse à la directive européenne.
15. Approuvé l'avenant n° 1 à la charte intercommunale de relogement du NPNRU de Melun.
16. Approuvé le Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) de la Société Publique Locale Melun Val de Seine Aménagement pour l'exercice 2023.
17. Approuvé le projet d'avenant n° 5 au Traité de Concession d'Aménagement – opération de redynamisation du centre-ville de Melun.
18. Approuvé la convention entre la Ville de Melun et le Département de Seine-et-Marne portant sur la mise à disposition d'un local en vue d'y accueillir un point d'information sur le T Zen II.
19. Encouragé la création de Classes à Horaires Aménagés de Théâtre entre le collège Frédéric Chopin et le Conservatoire de Musique de Danse et de Théâtre « Les Deux Muses » de Melun à l'horizon de l'année scolaire 2025-2026 ; et Approuvé l'aménagement d'une Classe à Projet Théâtre dès la rentrée scolaire 2024-2025.
20. Autorisé Monsieur le Maire à attribuer le Prix du Jury d'un montant de 250 € et le Prix du Public d'un montant de 200 €.
21. Approuvé les termes de l'appel à projet en vue de la réalisation d'une œuvre artistique dans le cadre de la convention d'objectifs entre la Ville de Melun et le SMITOM-LOMBRIC.
22. Approuvé l'avenant n° 1 à la concession de service public portant sur l'exploitation des marchés d'approvisionnement de la Ville de Melun, conclu avec la Société Les Comptoirs des Marchés.

23. Accordé une subvention de 40 % de l'investissement éligible hors taxes soit 3 340,00 € à Madame Aurore Brunat, pour le projet de rénovation de son établissement GREEN DELICES situé 3 rue Jacques Amyot ;
Accordé une subvention de 40 % de l'investissement éligible hors taxes soit 5 000,00 € à Monsieur Longzhen Teng, pour le projet de rénovation de son établissement DELICES DE MELUN situé 1 rue René Pouteau ;
Accordé une subvention de 30 % de l'investissement éligible hors taxes soit 1 458,50 € à Madame Angélique Decros Rocher, pour le projet de rénovation de son établissement COOP'IN situé 17 rue du Four ;
Accordé une subvention de 30 % de l'investissement éligible hors taxes soit 1 890,27 € à Monsieur Fabien Royer, pour le projet de rénovation de son établissement ARIA REPRO situé 15 rue Saint Etienne ;
Accordé une subvention de 30 % de l'investissement éligible hors taxes soit 981,00 € à Monsieur Armand Dikee, pour le projet de rénovation de son établissement ARMAND LUCAS situé 10 rue Guy Baudoin ;
Accordé une subvention de 30 % de l'investissement éligible hors taxes soit 555,00 € à Monsieur Rabiul Chodwary, pour le projet de rénovation de son établissement TELEPHONE 77 situé 13 rue René Pouteau.
24. Approuvé le modèle de convention de mise à disposition des associations des locaux associatifs.
25. Approuvé la modification de la participation financière des familles aux activités organisées par les Centres Sociaux municipaux à compter du 1er septembre 2024.
26. Approuvé la mise en place de la procédure de vidéo-verbalisation comme moyen de lutte contre les infractions routières à l'ensemble des caméras existantes et à venir.
27. Approuvé la convention relative à la réalisation d'aménagements cyclables sur la commune de Melun jusqu'à La Rochette, à conclure avec le Département de Seine-et-Marne et la Communauté d'Agglomération Melun Val-de-Seine.
28. Approuvé l'avenant n° 2 à la convention de délégation de service public relative au parking public de la gare.
29. Approuvé le projet de protocole d'indemnisation dans le cadre de la convention de délégation de service public relative au parking public de la gare.
30. Approuvé le projet de protocole d'indemnisation dans le cadre de la convention de délégation de service public relative aux parcs et voirie.
31. Autorisé la SEM Aménagement 77 à souscrire, à hauteur de 450 euros, une participation au capital d'une Société Civile de Construction Vente (SCCV) pour le projet résidentiel à Cannes-Ecluse, à constituer avec comme associé Verstack Développement.

32. Autorisé la SEM Aménagement 77 à souscrire, à hauteur de 150 euros, une participation au capital de la Société Civile de Construction Vente (SCCV) AVON ILOT OUEST, à constituer avec comme associé le Groupe Duval.
33. Autorisé la SEM Aménagement 77 à souscrire, à hauteur de 280 euros, une participation au capital d'une Société par Actions Simplifiée (SAS) pour le projet d'offre immobilière à destination des artisans et PME/PMI du territoire de la Commune nouvelle Moret-Loing-et-Orvanne, à constituer avec comme associé Axdev – Groupe Axtom.
34. Autorisé la SEM Aménagement 77 à souscrire, à hauteur de 300 euros, une participation au capital de la Société Civile de Construction Vente (SCCV) PARC DE CROISSY-BEAUBOURG, à constituer avec comme associé Hoco.
35. Autorisé la SEM Aménagement 77 à souscrire, à hauteur de 300 euros, une participation au capital d'une Société Civile de Construction Vente (SCCV) pour le projet résidentiel à Saint-Thibault-des-Vignes, à constituer avec comme associé Vinci Immobilier.
36. Approuvé le rachat du chariot télescopique MANITOU, n° d'exploitation 2144, en l'état, par la société SEVI, située 365, route de Montereau 77000 Melun, pour un montant de 7 600 € TTC ; et Autorisé Monsieur le Maire à sortir le bien n°AUT0000001768 de l'inventaire de la Ville.
37. Fixé à 4,37 euros le repas pour les familles dont les enfants sont inscrits dans ces dispositifs visant à la scolarisation des enfants en situation de handicap (ULIS, UEM, UEEA, DAR), domiciliées sur une autre commune que celle de Melun et pour lesquels aucune convention relative à la participation aux frais de restauration scolaire n'a été établie entre la Ville de Melun et les Villes de résidence de ces familles ; et Fixé à 1.00 euro le repas pour les familles non melunaises, concernées par ces dispositifs de scolarisation mais qui présenteront un Projet d'Accueil Individualisé pour raisons médicales si elles fournissent un panier-repas.
38. Autorisé Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des locaux sis dans le groupe scolaire Mézereaux, avec la Fondation Ellen POIDATZ du 1er juillet 2024 au 07 juillet 2028.
39. Approuvé la nouvelle tarification de 3,00 euros par élève, applicable dès le 1er juillet 2024, dans le cadre du dispositif Collège au cinéma.
40. Approuvé la convention de partenariat avec la SARL Altaïr Conférences pour l'organisation de ciné-conférences au cinéma municipal « Les Variétés ».
41. Fixé à 3,50 euros le tarif d'entrée au cinéma "Les Variétés" pour les adhérents de l'association Cin&Moi ; et Approuvé les termes de la convention de partenariat à conclure avec ladite association.

42. Acquis auprès de l'ADSEA l'emprise parcellaire cadastrée section AN n° 143p – lot A, d'une contenance de 1 710 m².
43. Approuvé les termes des conventions définissant les règles applicables aux réservations en flux des logements locatifs sociaux relevant du contingent de la commune de Melun.
44. Fixé les taux de promotion à : 100 % pour les grades de catégorie C, 20 % pour les grades de catégorie B, et 20 % pour les grades de catégorie A.
45. Créé différents emplois au tableau des effectifs pour la rentrée 2024-2025 du Conservatoire de musique et de danse.
46. Recruté un médiateur vacataire qui exercera ses fonctions jusqu'au 31/12/2026.
47. Pris acte de l'information préalable à la mise à disposition de la Cheffe du service Transition Ecologique auprès de la MAIF.

Le présent compte rendu est affiché en exécution de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire



Kadir MEBAREK